Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20260402-DCM2026040215-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREFUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Date de convocation
Le 27.03.2026

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 07
Votants : 07

L'an deux mil vingt-six, le 02 avril à 18h00 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Françoise HEDE, Maire.

Présents : F. HEDE ; H. AGAESSE ; M-L. SAUDRAIS ; N. GALLAIS ; P. COMMEUREUC ; E. LE HOANEN ; A. TEILLET.
Absents excusés : E. POIGNANT ; J-M DAVY ; A. LAVIEILLE ; F. THOMAS.
Secrétaire de séance : N. GALLAIS.

DCM-2026-04-02/15 : Subvention à la FNACA

Le comité de Plouasne de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA) présidé par Jean GLEMEE regroupe les communes de Le Quiou, Plouasne, Tréfumel et Saint-Juvat. 2 adhérents sont domiciliés à Tréfumel.
Le bureau sollicite les municipalités à renouveler la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** d'accorder une subvention 60 € à la FNACA pour l'année 2026.

Pour copie conforme. Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 14 AVR. 2026

Le Maire,
Françoise HEDE

Le secrétaire de séance
Nicolas GALLAIS